

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

~~SECRET~~ N° 93-588 du 3 Décembre 1993
MPPRA, DGFP, DGCA, SAV.-
Portent Inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1992, des Inspecteurs
des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Douanes, en tête de liste CASTANOU née
TINNY (Marie Louise)-

LE PREMIER MINISTRE, CHef DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Réforme du
Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°59/178 du 21 Août 1959, portant Statut Commun du
Personnel des Douanes ;
Vu le décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°65-170/FP-BB du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;
Vu le décret n°93/515 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°93/518 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°93/542 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des intérim des Ministres ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Paritaire d'Avancement
réunie à Brazzaville, le 18 Septembre 1992 ;

~~SECRET~~ :

ARTICLE 1er :- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1992, au grade d'Inspecteur Principal pour le 1er échelon à 2 ans, les Inspecteurs de 6° échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent :

- Mme CASTANOU née TATHY (Marie Louise)		Brazzaville
- M. MILONGO née NDEMO (Laurentine)		-/-
BOURBA Richard		-/-
BIASSADA-BANGA Benjamin		3 Dolisie
MADIAMA née NKOUKA (Agathe)		9 Brazzaville
KOBI Nicolas		-/-

ARTICLE 2 :- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO .-

- Claude Antoine D'ACOSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC		1
DGFP/DGCA		2
DGB		2
DGCF		2
DGD		2
DRD/BZV		2
DRD/DOLISIE		2
INTERSESSES		6
DOSSIERS		18
D.ST/DGCA		3
SGG/BC		3.-